



Salaire net en baisse après reprise de l'entreprise

Par **cjupiter**, le **07/02/2014** à **19:56**

Bonjour,

Notre entreprise a fait l'objet d'une cession de fond de commerce. La nouvelle entreprise qui nous reprend dépend d'une autre convention collective (je ne sais pas si ça a de l'importance). Notre problème est qu'avec le simple maintien du salaire brut, nous sommes tous en baisse de salaire net.

En effet, avec la nouvelle entreprise, il y a plus de prélèvements (prélèvement retraite supérieur, prélèvement pour mutuelle supérieur, nouveaux prélèvements que nous n'avions pas avant).

L'employeur ne devait-il pas faire en sorte que nous ne perdions pas de salaire ?

Merci.

Par **P.M.**, le **07/02/2014** à **20:47**

Bonjour,

Si cela vous apporte des avantages supplémentaires, cela devrait être moins grave mais il devrait vous être fourni des explications à cela et l'employeur devrait vous informer, d'autant plus qu'il ne peut pas dénoncer les Accords collectifs antérieur sans respecter une procédure...

Il faudrait savoir s'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise...